



## DECISION N° 2021-002

### Portant modification de la composition de la commission des usagers

#### Le Directeur du Centre de long séjour Bellevaux

- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L1112-3 et L1413-14,
- Vu le décret n°2016-726 du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé,
- Vu la décision n°2020-005 du 20 janvier 2020 portant modification de la composition de la commission des usagers,
- Vu le compte-rendu de la CDU du 7 janvier 2021,

#### DECIDE :

##### ARTICLE 1 :

La composition nominative de la Commission des usagers du CLS Bellevaux est modifiée comme suit :

##### Représentant légal de l'établissement

Mr Cédric YERLY, Vice-Président

##### Deux médiateurs :

##### **Médiateur médical :**

Mme le Docteur Claudine VERDOT, **titulaire**

##### **Médiateur non médecin :**

Mme Patricia REY, **titulaire**

Mme Sabine COULOT-RICHARD, suppléante

##### Deux représentants des usagers :

Mr Philippe FLAMMARION, titulaire – association ARUCAH - Président

Mr Michel VALLADONT, titulaire – association JALMALV

Mr Frédérique GENTNER, suppléant – association Fédération Franche-Comté Familles Rurales

Mme Véronique BARDAUX, suppléante – association ARUCAH

##### ARTICLE 2 :

Le reste est sans changement.

Fait à Besançon, le 19 janvier 2021

**Le Directeur,**

**Laurent MOUTERDE**